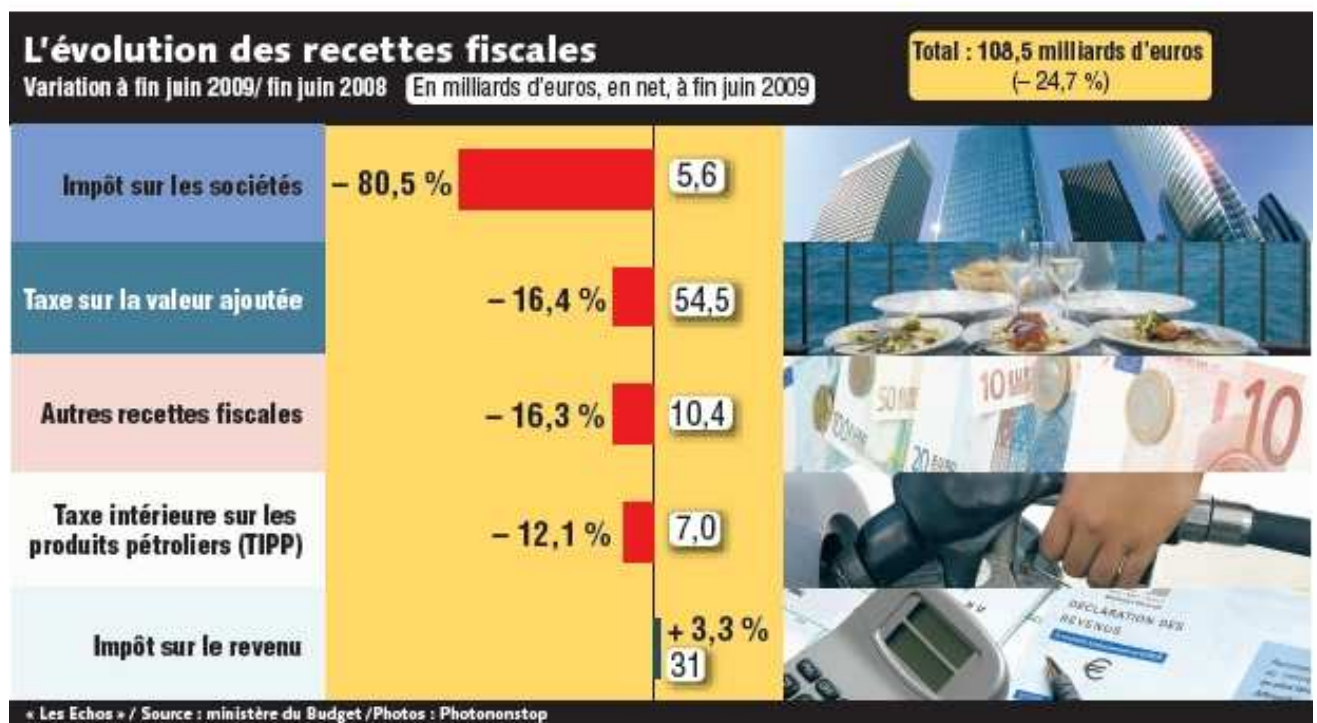


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 33/09

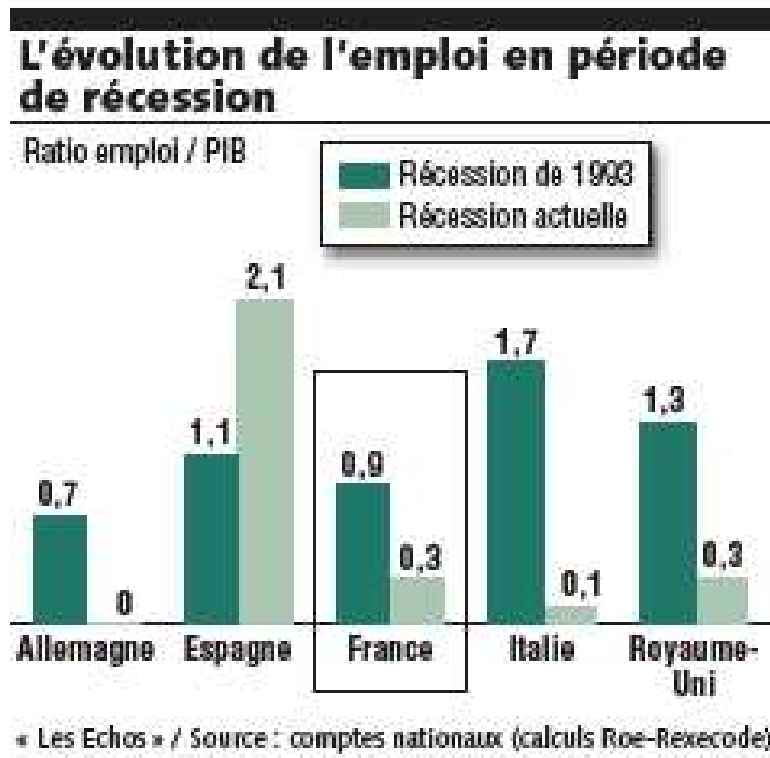
1



1. Emploi : les entreprises de 5 à 10 salariés et celles de 100 salariés et plus les plus touchées par la crise
2. Une récession moins coûteuse en emplois, selon Rexecode
3. Fébrilité estivale dans les syndicats
4. Agacée, la CGT n'ira pas à l'université d'été du Nouveau Parti anticapitaliste
5. France : la baisse des prix s'est accentuée en juillet
6. Les recettes collectées par l'Etat ont chuté d'un quart au premier semestre
7. Le coût des niches fiscales évolue sans grand lien avec la conjoncture
8. Sur le chantier, Sacer parle sans tabou du cannabis
9. La France renoue avec la croissance
10. Premier retour surprise de la croissance après un an de récession
11. La fermeture définitive de Manufacture Française de Sièges est entérinée
12. Emploi: 74.100 destructions nettes au 2e trimestre, deux fois moins qu'au premier
13. 74 100 destructions d'emploi en France au deuxième trimestre
14. L'électricité plus chère de 1,9 % à partir du 15 août
15. Stabilisation des effectifs salariés de la construction au 2ème trimestre
16. Travail du dimanche : FO va contester la loi devant l'OIT
17. Le DIF inquiète les PME

Emploi : les entreprises de 5 à 10 salariés et celles de 100 salariés et plus les plus touchées par la crise

Les destructions d'emplois en France l'an dernier ont été plus importantes que ne le laissaient penser les estimations trimestrielles de Pôle emploi. Selon son enquête annuelle publiée vendredi, l'emploi salarié a reculé de 0,6 % en 2008 en France, soit le double de l'estimation provisoire publiée au printemps. Les entreprises de moins de 10 salariés, dont le comportement est extrapolé dans les statistiques trimestrielles, ont donc réduit plus fortement leurs effectifs que prévu.



Le nombre de salariés dans les secteurs d'activité concurrentiels a été ramené à 16.532.400 au 31 décembre 2008 contre 16.625.200 un an avant. Après quatre années de progression avec, en 2007, la création de 336.100 postes (légèrement révisé à la baisse), l'économie française a détruit 92.700 emplois salariés affiliés à l'assurance-chômage en 2008. « Cette diminution est plus proche de celle enregistrée au début des années 1990 que de celle de 2003 », note Pôle emploi qui souligne que « la France n'avait pas détruit autant d'emplois depuis 1991, où les pertes s'établissaient à 87.300 postes contre 41.300 en 2003 ».

Hémorragie

L'étude de Pôle emploi confirme cependant le dynamisme des créations d'entreprises et des PME : la hausse du nombre d'établissements affiliés à l'assurance-chômage résulte de la progression des employeurs de moins de 100 salariés. Ceux de 100 salariés et plus sont en baisse de 2,2 % (4 % même entre 200 et 500 salariés). En outre, seules les entreprises de 10 à 99 salariés sont restées créatrices nettes d'emplois l'an dernier. Celles entre 5 et 10 salariés et celles de 100 salariés et plus ont subi la crise de plein fouet.

L'industrie a encore largement contribué à l'hémorragie, avec 70.000 emplois détruits (-2,1 % sur un an contre -2,2 % dans l'estimation provisoire). Mais elle a été moins touchée qu'en 2007, où 81.000 postes avaient été supprimés. Le ralentissement du dynamisme de la construction a été plus sévère selon les estimations provisoires, avec seulement 6.000 emplois créés (+0,4 % contre +1,5 % estimé). Les pertes subies par le tertiaire, intérim compris, pour la première fois depuis 1981 ont été deux fois plus importantes qu'estimé au printemps (-28.600 postes, soit -0,2 %).

Un chiffre à relativiser : à lui seul, l'intérim a détruit 154.700 postes (- 21,5 %) ; si l'on réaffectait l'emploi temporaire aux secteurs où il s'est exercé, les services redeviendraient largement contributeurs. A contrario, la construction deviendrait négative et l'industrie serait très affectée.

Quatre régions ont été particulièrement touchées : Franche-Comté (- 3,2 %), Limousin (- 2,4 %), Champagne-Ardenne (- 2,3 %) et Picardie (- 2 %). A l'opposé, 6 régions sont restées positives en 2008 : la Corse (+ 1,9 %), Midi-Pyrénées, Aquitaine et Ile-de-France (+ 0,3 % chacune), Paca et Languedoc-Roussillon (+ 0,2 %).

Une récession moins coûteuse en emplois, selon Rexecode

Du jamais-vu. Le choc de la crise financière sur l'emploi a été violent, et pourtant. Une étude publiée la semaine dernière par l'institut, proche du patronat, Rexecode montre qu'en France, *« l'ajustement à la baisse des effectifs dans la phase récessive actuelle a été plus faible que celui qui avait été observé dans des précédentes phases récessives »*, au milieu des années 1970 comme au début des années 1990. Ses deux auteurs, Amandine Brun-Schammé et Denis Ferrand, remarquent que ce constat s'applique aussi à la zone euro. Ce *« "faible" ajustement relatif traduit un recul des gains de productivité apparente du travail »*, poursuivent-ils. Ils l'estiment à 2,2 % sur un an dans l'ensemble de l'économie hexagonale au premier trimestre de 2009, soit une ampleur *« jamais observée par le passé »*, et prévoient que cela va *« peser sur l'évolution des résultats des sociétés »*.

Rexecode attribue une partie de ce recul au développement du chômage partiel, qui ne concerne pas seulement la France mais aussi l'Allemagne. *« Il est probable que le nombre d'heures de travail effectuées a reculé plus fortement que les effectifs employés »*, estime l'institut de conjoncture.

La Tribune 11 août 2009

Fébrilité estivale dans les syndicats

À l'approche des congrès, la tension monte. Surtout à la CGC, menacée d'implosion.

Hasard du calendrier et des statuts, au cours des prochains mois, presque toutes les organisations syndicales ? à l'exception de FO et de la CFTC ? tiendront leur congrès. L'Unsa ouvrira le bal fin novembre à Pau. Suivront, en décembre, la CGT à Nantes, puis la CFE-CGC à Reims en février. Enfin, juste avant l'été prochain, François Chérèque sollicitera un nouveau mandat pour diriger la CFDT. Mais d'ores et déjà, dans la torpeur estivale, les esprits s'échauffent. Car les congrès prendront, cette saison, une importance toute particulière. La loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, qui prévoit qu'en 2013 seules survivent les organisations capables de recueillir 8 % des voix au niveau interprofessionnel, bouleverse, en effet, le paysage.

C'est à la CFE-CGC que le congrès s'annonce le plus dévastateur. En annonçant par voie de presse, à la fin du mois de juillet, qu'il était candidat à sa propre succession, Bernard Van Craeynest (BVC comme on le surnomme) a voulu couper l'herbe sous le pied d'éventuels challengers. Seul problème, sa stratégie du fait accompli a du mal à passer, y compris au sein de sa propre fédération, la métallurgie. Or, pour être candidat à la présidence, BVC doit obligatoirement obtenir le feu vert de sa maison d'origine le 15 septembre prochain.

Climat orageux

En début d'année, les dirigeants de la métallurgie, partisans d'un syndicat catégoriel plutôt que généraliste, ont déjà largement contribué à l'abandon du projet de rapprochement avec l'Unsa, voulu par BVC. En septembre, la situation pourrait se révéler inextricable si la fédération décide de présenter un autre candidat, par exemple son actuel président, Gabriel Artero. Le risque d'implosion est d'autant plus grand qu'à l'opposé, la fédération de la banque, favorable, elle, au mariage avec l'Unsa, veut de vrais engagements de BVC sur un positionnement généraliste de la CGC. Et menace de quitter la confédération si elle n'obtient pas gain de cause.

Le retour de vacances s'annonce donc saignant, d'autant que l'Unsa a d'ores et déjà promis d'accueillir à bras ouverts les déçus de la CGC.

À la CFDT, le débat sera nettement plus feutré. Il ne portera pas sur l'équipe dirigeante : François Chérèque est assuré d'obtenir le quitus des militants et Marcel Grignard a été, au printemps, officialisé au poste de numéro deux. Mais sur la nécessité d'infléchir une stratégie qui ne lui a pas permis de progresser aux élections prud'homales de décembre 2008. À la CGT, le ton s'annonce plus vif si, comme l'ont annoncé « Les Échos », Bernard Thibault maintient son projet de donner plus de pouvoir à la commission exécutive au détriment du bureau. « En soi, nous sommes pour l'évolution, mais pas avec ces méthodes-là. Il n'y a eu aucun débat en interne », souligne un responsable qui entend bien aborder le sujet lors du prochain conseil national les 25 et 26 août. Attention, risque d'orages !

5

Le Monde 11 août 2009

Agacée, la CGT n'ira pas à l'université d'été du Nouveau Parti anticapitaliste

La centrale de Bernard Thibault reproche au parti d'Olivier Besancenot ses interventions dans les conflits sociaux pour " donner des leçons aux responsables syndicaux "

Le ton est plutôt sec. La CGT a répondu par la négative à l'invitation du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) de participer à son université d'été, qui se tiendra du 23 au 26 août à Port-Leucate (Aude). Selon Alain Guinot, secrétaire confédéral, qui signe la lettre envoyée au NPA le 10 juillet, la CGT ne peut participer à un débat intitulé " quelles stratégies pour les luttes ? ", qui conforte la CGT " dans l'idée qu'il y a entre nos organisations une divergence de conception sur nos prérogatives respectives ".

Confrontée à des mouvements durs dans certaines entreprises et à la difficulté d'offrir des perspectives à l'ensemble des salariés victimes de la crise, la CGT, comme les autres confédérations, a peu apprécié les interventions du NPA sur le champ des conflits sociaux. Les visites répétées du porte-parole du parti, Olivier Besancenot, aux entreprises en lutte ont achevé d'irriter les dirigeants syndicaux.

La CGT se dit, dans son courrier, " disponible pour des rapports d'organisation à organisation avec les partis politiques démocratiques, fondés sur le respect mutuel des prérogatives de chacun ". Elle attend d'eux " qu'ils respectent son autonomie d'analyse, de propositions et d'actions ". Or, à quelques mois de son 49e congrès confédéral, qui se tiendra en décembre, le syndicat de Bernard Thibault doit discuter de son orientation. Et d'aucuns, à l'intérieur de la CGT, comme des syndicats de la métallurgie et de la chimie sont très critiques, dénonçant un " tournant réformiste ".

Pour justifier son refus, alors qu'à plusieurs reprises des représentants de la CGT ont participé aux universités d'été de ce qui était alors la LCR, la direction du syndicat fait le tri. " Nous avons pu distinguer au moins deux attitudes chez les partis s'affirmant aux côtés des salariés ", écrit M. Guinot. La première reconnaît " la mission et les responsabilités particulières des organisations syndicales ". La seconde, et le NPA comme Lutte ouvrière en font partie, " prétend donner des leçons aux responsables syndicaux, voire même de se substituer aux syndicats dans leurs responsabilités d'assumer la défense des salariés et la conduite des luttes ". Et selon la CGT, " un certain nombre de déclarations du NPA et de son premier responsable ont, à l'évidence, emprunté cette voie ".

" Attitudes agressives "

" Il existe un contexte particulier dans lequel nous avons constaté un certain nombre d'attitudes agressives ", explique Alain Guinot. Selon lui, cela remet en cause l'indépendance syndicale. M. Guinot ne veut cependant pas que le refus de la CGT vaille rupture. "

Nous sommes dans un moment particulier et nous répondons négativement à cette sollicitation ", dit-il encore, rappelant que la CGT a déjà rencontré la LCR. Il espère aussi que ce refus puisse " interpellé le NPA sur la conception des rapports qu'il entretient avec le mouvement syndical ". Du côté du NPA, on ne veut pas dramatiser. Sandra Demarcq, membre du conseil politique national du NPA, se dit " désolée ". " Nous avons invité la CGT, la CFDT, FO, la FSU et Solidaires, précise-t-elle. La CGT a refusé, CFDT et FO n'ont pas répondu et Gérard Aschiéri (FSU) et Annick Coupé (Solidaires) ont accepté. "

Surtout, les dirigeants du NPA pointent ce qu'ils appellent les " contradictions " de la CGT. " La CGT a déjà participé à des universités d'été de la LCR, au niveau confédéral avec Jean-Christophe Le Duigou, Bernard Thibault participe à des débats avec le PS, sera présent à la Fête de l'Humanité en septembre, dit Mme Demarcq, on ne voit pas pourquoi cet ostracisme. " Elle note aussi que Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT, a participé début juillet à un forum du Front de gauche intitulé " Trois heures pour une alternative de gauche ".

Autant d'éléments qui font dire à François Sabado, dirigeant historique de la LCR et membre du CPN du NPA que " l'histoire montre que les partis politiques, PCF et PS compris, ont pu s'interroger sur les stratégies de la CGT sans que cela signifie une remise en cause de l'indépendance syndicale ". De fait, dans les dernières semaines, les militants du NPA, mais aussi du PCF, ont critiqué l'absence de perspectives offertes par l'intersyndicale. " On pense que la réponse n'était pas à la hauteur des enjeux et des possibilités, et le NPA, comme l'ensemble des partis politiques, peut avoir son avis ", fait valoir Sandra Demarcq.

Le NPA doit répondre à la CGT en proposant une rencontre à la rentrée. " Nous voulons discuter avec elle des perspectives pour la rentrée, de l'unité large qu'il faut construire entre les syndicats et les organisations politiques ", explique la dirigeante du NPA. Tout en affirmant la nécessaire " confrontation des points de vue, des analyses des partis politiques ".

Les échos 12 août 2009

France : la baisse des prix s'est accentuée en juillet

Les prix ont connu un troisième mois consécutif de baisse. En juillet, le recul a atteint 0,7% sur un an, 0,4% par rapport à juin. Les prix dans les restaurants et cafés ont baissé de 1,3% et 0,7% sur un mois, suite à la baisse du taux de TVA.

Les prix à la consommation ont connu un troisième mois consécutif de baisse, selon les données de l'Insee publiées mercredi. En juillet, le recul sur un an a atteint 0,7%. Sur un mois, le recul ressort à 0,4%.

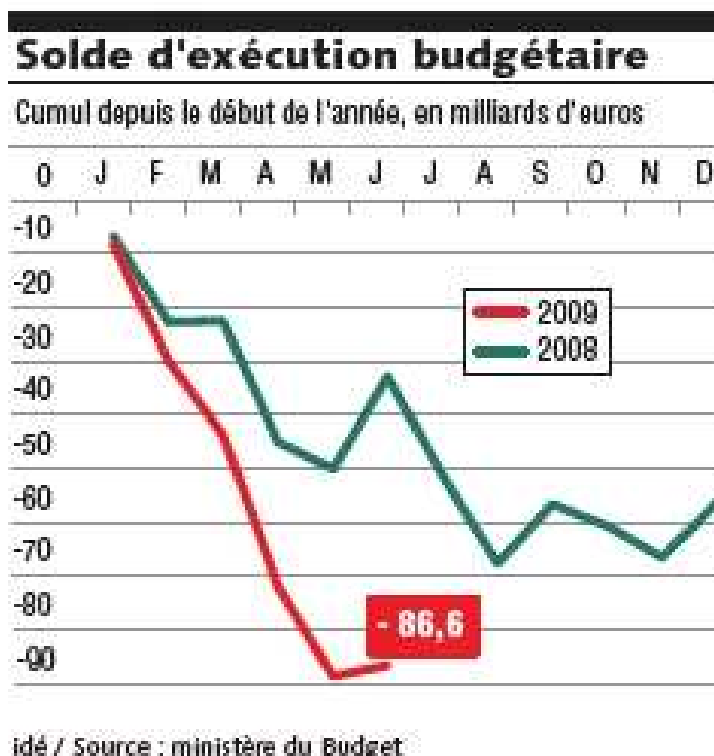
En mai, les prix s'affichaient déjà en baisse sur un an (-0,3%), pour la première fois depuis 1957, une diminution qui s'était poursuivie en juin (-0,5%). La baisse mensuelle est toutefois "essentiellement saisonnière", note l'Institut national de la Statistique dans un communiqué, précisant que l'évolution sur un mois corrigée des variations saisonnières est de -0,1%. Le recul de prix s'explique "en grande partie" par la baisse des prix de l'habillement et chaussures (-8,5% par rapport à juin) et des autres produits manufacturés, liée aux soldes d'été, selon l'Insee.

En outre, les prix de l'énergie diminuent à nouveau sur un an (-18,3%), ce qui reflète la chute des cours du pétrole par rapport au pic de l'été 2008, mais aussi sur un mois (-1%). Les prix de l'alimentation sont également en baisse par rapport à juin de 0,7% (-1,1% sur un an).

Les prix dans les restaurants et cafés ont baissé respectivement de 1,3% et 0,7% en juillet par rapport à juin suite à la baisse du taux de TVA.

Les recettes collectées par l'Etat ont chuté d'un quart au premier semestre

Le déficit budgétaire de l'Etat s'est établi à 86,6 milliards d'euros à fin juin, contre 32,8 milliards d'euros un an auparavant, indiquent les chiffres du ministère du Budget publiés hier. La collecte d'impôt sur les sociétés est en recul de 80 % à fin juin comparée au premier semestre 2008.



Si les entreprises ont vu leur chiffre d'affaires reculer au premier semestre, celui de l'Etat est aussi en chute libre : à fin juin, les recettes fiscales ont reculé de 24,7 % par rapport à leur niveau à la même période l'an dernier, indique la situation mensuelle budgétaire de l'Etat publiée hier par le ministère du Budget. Les recettes fiscales nettes s'établissent ainsi à 108,5 milliards d'euros au 30 juin, contre 144,1 milliards l'an dernier à la même date. Après versement de l'acompte de juin, la collecte d'impôt sur les sociétés (IS) n'atteint que 5,6 milliards d'euros, contre 28,5 milliards l'an dernier à la même date. Un recul de plus de 80 %. Les recettes de TVA, elles, ont chuté de 16,4 %, à 54,5 milliards d'euros, et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) s'inscrit en recul de 12,1 %, à 7 milliards. Seul l'impôt sur le revenu connaît une évolution positive (+ 3,3 %, à 31 milliards). Mais les rentrées sont, pour l'essentiel, encore basées sur les rémunérations de 2007.

127 milliards attendus

Avec un produit intérieur brut qui devrait chuter d'environ 3 % cette année, la récession explique à hauteur des trois quarts (26,7 milliards sur la baisse de 35,6 milliards d'euros) le repli des recettes. Si la consommation des ménages ne s'est pas effondrée, la baisse du marché de l'immobilier neuf prive l'Etat de recettes de TVA et les prix à la consommation, en recul sur un an, pèsent sur la collecte. Si le ministère note qu'il a aussi accéléré le traitement des demandes de remboursement de TVA, le manque à gagner lié à la conjoncture s'élève à 7,3 milliards d'euros. « *En raison de la dégradation des résultats des entreprises en 2008* », qui fondent le calcul des acomptes, le manque à gagner d'impôt sur les sociétés se monte, lui, à 17,3 milliards. « *Sur ces deux impôts, les recettes constatées au 30 juin ne remettent pas en cause les fourchettes annoncées à l'occasion du débat d'orientation des finances publiques* », en juin, indique toutefois Bercy : il attend entre 20 et 25 milliards d'euros d'IS cette année (moitié moins qu'en 2008) et entre 120 et 122 milliards de TVA.

Prudent, le ministère ne tire aucune conclusion des résultats semestriels des entreprises publiés ces dernières semaines par les entreprises. « *Les entreprises publient des résultats comptables. L'interprétation que nous pouvons en tirer sur l'IS qu'elles verseront est compliquée* », juge l'entourage d'Eric Woerth.

Les mesures de relance annoncées en décembre l'an dernier pèsent pour le quart restant (8,9 milliards d'euros) sur le recul des recettes fiscales. Cela traduit le soutien à la trésorerie des entreprises via les remboursements anticipés (en crédit d'impôt recherche, report en arrière de déficit d'IS et crédits de TVA). Les recettes non fiscales (dividendes des participations de l'Etat, Caisse des Dépôts, etc.) connaissent peu ou prou la même évolution que les autres recettes : - 26,3 % à fin juin, à 7,8 milliards d'euros. Le déficit budgétaire de l'Etat s'établit en conséquence à 86,6 milliards d'euros à fin juin, contre 32,8 milliards à la même date 2008. Dans ses dernières prévisions, le gouvernement attend désormais un déficit de l'Etat de 127 milliards cette année.

Les débats de la rentrée budgétaire devraient donc porter sur la maîtrise des dépenses et la recherche d'économies. Pour tempérer l'évolution des dépenses fiscales - les niches -, dont certaines ont plus que doublé ces dernières années (lire ci-dessous), le « Journal du dimanche » a évoqué, le week-end dernier, des pistes parlementaires comme une franchise ou une baisse générale des taux de réduction d'impôt. « *Il y aura un débat au Parlement sur cette question* », a indiqué, hier sur RTL, le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel. Mais compte tenu des montants en jeu, le débat sera à n'en pas douter plus large.

Le coût des niches fiscales évolue sans grand lien avec la conjoncture

En millions d'euros	2004	2009*	Evolution
TVA à 5,5% pour les travaux sur des logements de plus de 2 ans	4.100	5.400	+ 31,7 %
Crédit d'impôt recherche	480	2.010	+ 318,8 %
Crédit d'impôt sur des dépenses d'équipement logement en faveur des économies d'énergie	350	1.500	+ 328,6 %
Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile	1.700	2.700	+ 58,8 %
Réduction d'impôt au titre des dons	590	950	+ 61,0 %

* Les Echos / Source : PLF 2006 et 2009 / Photo : R.É.A. * prévisions



C'est, a priori, une des importantes sources d'économies possibles pour l'Etat en temps de disette budgétaire : le manque à gagner dû aux niches fiscales - dépenses fiscales dans le jargon de Bercy - devrait représenter en effet environ un quart des recettes fiscales collectées par l'Etat cette année. Et, alors que les recettes fiscales amplifient les mouvements de la conjoncture, les dépenses, elles, sont beaucoup plus rigides. Parmi les niches à « fort enjeu » financier, que le gouvernement est en train d'auditer, plusieurs ont connu des croissances importantes ces dernières années ou ont été créées récemment, comme le montrent les exemples ci-dessous. Après le plafonnement global des niches pour les contribuables voté l'an dernier (à 25.000 euros plus 10 % du revenu), qui ne générera des économies qu'à partir de l'an prochain, le débat est déjà lancé sur de nouvelles limitations. Le ministre du Budget, Eric Woerth, a suggéré le mois dernier dans « Le Figaro » l'idée « *de réexaminer le taux ou le plafond de toutes les niches* ».

I TVA réduite pour la rénovation. Depuis dix ans, les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des logements achevés depuis plus de deux ans bénéficient d'un taux de TVA à 5,5 %. En 2009, le coût de la mesure est évalué à 5,4 milliards d'euros, contre 4,1 milliards d'euros il y a cinq ans. C'est aujourd'hui la niche fiscale la plus coûteuse. Initiée par le gouvernement Jospin dans le but d'« alléger les dépenses des ménages et aider le secteur du bâtiment », cette réduction de TVA a profité en 2007 à 310.000 entreprises.

I Prime pour l'emploi (PPE). Ce coup de pouce en faveur des contribuables modestes déclarant des revenus d'activité a été lancé en 2001 pour inciter à la reprise d'un emploi. En 2004, son montant s'élevait à 2,5 milliards d'euros, soit un crédit d'impôt moyen d'environ 290 euros pour les 8,7 millions de contribuables concernés. Après avoir atteint un pic en 2007 et 2008, autour de 4,5 milliards d'euros (lire ci-dessous), le coût de ce crédit d'impôt est redescendu à 3,9 milliards en 2009. Créé sous l'impulsion de Martin Hirsch, le revenu de solidarité active (RSA) doit en effet se substituer en partie à la prime pour l'emploi.

I Crédit d'impôt recherche (CIR). Représentant 480 millions d'euros en 2004, le CIR, qui vise à accroître les dépenses de recherche et développement des entreprises, a fortement progressé, pour s'établir en 2009 à plus de 2 milliards d'euros. Une augmentation assumée par le gouvernement, qui en fait notamment un outil d'attractivité et de compétitivité.

I Crédit d'impôt pour les économies d'énergie. Grand succès de ces dernières années, cette niche, visant à diminuer la consommation énergétique des logements, bénéficiait à 1,3 million de contribuables sur le revenu 2007, pour un gain moyen d'environ 1.500 euros par foyer fiscal. Ils étaient 770.000 à en bénéficier en 2004. En 2009, son coût pour l'Etat devrait atteindre 1,5 milliard d'euros, après un pic à plus de 2 milliards en 2008. Suite à cette forte hausse, le gouvernement en a restreint les conditions d'accès.

I Réduction d'impôt pour l'emploi de salariés à domicile. Au fil des relèvements des plafonds de dépenses pris en compte pour bénéficier de cette mesure, la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile a vu son coût fortement progresser ces dernières années : il devrait s'élever à 2,7 milliards d'euros cette année, contre 1,7 milliard en 2004. La hausse est liée aussi à la transformation de cette réduction d'impôt en crédit d'impôt (l'Etat fait un chèque si le crédit d'impôt excède l'impôt en dû) pour les salariés employeurs.

I Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier. Mesure du paquet fiscal votée à l'été 2007 dans la foulée de l'élection de **Nicolas Sarkozy**, cette aide à l'acquisition du logement principal fait déjà partie des dépenses fiscales les plus coûteuses. En 2009, son coût s'élève à 1,17 milliard d'euros. Et, malgré l'atonie du marché immobilier, il doit encore monter en puissance puisque les bénéficiaires y ont droit pendant les cinq premières années de remboursement.

I Réduction d'impôt au titre des dons. Grand succès auprès des Français, cette réduction d'impôt bénéficie à plus 5 millions de contribuables, contre 1,3 million sur l'année fiscale 2004. Son coût a fortement progressé, passant de 590 millions d'euros en 2004 à 950 millions d'euros en 2009. Depuis le 1 janvier 2008, la réduction d'impôt concerne également les dons aux infrastructures culturelles. L'élargissement de son application a donc entraîné la fixation d'un plafond.

Ouest-France 12 aout 2009

Sur le chantier, Sacer parle sans tabou du cannabis

La société de travaux publics propose à ses agents de s'auto-contrôler, en distribuant des tests urinaires.

Reportage

« Bonjour les gars, on vous dérange quelques minutes. » Nicolas Le Callonnec, le « Monsieur sécurité » de Sacer Atlantique (Bouygues), débarque sur un chantier. Près de La Roche-sur-Yon, une dizaine d'agents du groupe de BTP - basé à Nantes - refont une chaussée.

Chaleur de plomb et bitume ardent. Le quart d'heure sécurité arrive comme une pause dans le labeur quotidien.

Les ouvriers reconnaissent aussi Marc Élie, le consultant « addictions ». Il a déjà sensibilisé les 1 500 collaborateurs aux conduites à risques. Mais c'était dans un bureau, pas sur le terrain. « Vous vous souvenez de moi ? Là, on vient vous proposer quelque chose. »

« J'ai arrêté le joint :trop cher »

Il tient l'auto-test « cannabis verdict » dans la main. Petite révision, pour démarrer : « Alors, si on fume du cannabis le samedi soir, il reste des traces le lundi matin ? » Les agents essayent de se souvenir. « Oui, mais les effets ne sont pas là », lance un jeune. « Ouais, mais la loi interdit la consommation de cette drogue. Donc, si tu es contrôlé, tu es sanctionné. » Imparable. D'où la prévention. « Nous sommes les premiers à proposer cette démarche au plus près de nos collaborateurs, explique Nicolas Le Callennec. Un premier pas pour, au moins, en parler... »

De fait, tout le monde cause. « Les problèmes d'alcool sur les chantiers, il y en avait beaucoup, avant. Le joint, c'est quand même plus rare », dit Philippe, 57 ans. Un intérimaire de 20 ans ose : « Moi, j'ai arrêté. TROP cher. »

Le « cannabis verdict » distribué permet de s'auto-contrôler, grâce à un test urinaire. Il suffit de plonger une bandelette dans les urines. Une bande rouge s'affiche ? On est positif au cannabis. Deux bandes rouges ? On est négatif.

« Ce test est pour vous, votre famille ou des connaissances, insiste Marcel Élie. Beaucoup le proposent à des jeunes de leur entourage, voire à leurs enfants. » À eux de s'en servir ou non. Marc Élie informe sur les suivis possibles : venir en parler anonymement, joindre un service spécialisé... « Nous aurions pu mener cette prévention, sans test. Avec, l'impact est immédiat et fort. »

Autre chantier. Là, Marc Élie sonde un conducteur de travaux. « Si un agent arrive avec un comportement bizarre, vous faites quoi ? » « Il va cuver dans le camion. » Mauvaise réponse. « Vous n'êtes pas dans le jugement, ni un médecin. En tant qu'encadrant, vous devez suivre une procédure. » Mettre le collègue en sécurité, certes, mais appeler tout de suite le 15, pour un avis médical. Qu'il ait bu, fumé ou qu'il souffre d'autre chose, la procédure légale doit s'enclencher.

Une formation destinée aux cadres aura lieu à la rentrée, à la Sacer.

La tribune 13 aout 2009

La France renoue avec la croissance

L'économie française est "sortie du rouge" avec une croissance de son PIB de 0,3% au deuxième trimestre, selon la ministre de l'Economie Christine Lagarde au micro de RTL. Les économistes prévoient en moyenne un repli de 0,3%, après -1,3% au premier trimestre (chiffre révisé).

Christine Lagarde a dévoilé avec une heure d'avance les chiffres de la croissance française pour le deuxième trimestre que devait révéler l'Insee vers 8 heures 45.

Et c'est une bonne nouvelle: l'économie française est "sortie du rouge" avec une croissance de son PIB de 0,3% au deuxième trimestre, a déclaré au micro de RTL la ministre de l'Economie Christine Lagarde.

"Les chiffres sont extrêmement surprenants: après quatre trimestres négatifs, la France sort enfin du rouge et la croissance redevient positive à +0,3%", a-t-elle dit sur RTL."C'est un chiffre évidemment très positif qui nous surprend et qui nous réjouit. La France se distingue clairement de ses voisins," a-t-elle ajouté. La consommation privée a augmenté de 0,3% après une hausse de 0,2% au premier trimestre, tandis que les exportations ont apporté une contribution de 0,9 point. "

On a un moteur consommation qui tient et qui est alimenté par l'amélioration du pouvoir d'achat, la baisse de l'inflation et le soutien au secteur automobile, un secteur exportations fort contributeur (...) et puis des investissements des entreprises publiques qui soutiennent mais où on a encore besoin que les entreprises privées mettent le pied à l'étrier et recommencent à investir, ce n'est pas encore le cas," a-t-elle dit.

Les économistes prévoient en moyenne un repli de 0,3%, après -1,2% au premier trimestre. Mais ce dernier chiffre a été révisé par l'Insee, à -1,3%. L'Insee tablait jusqu'à présent sur un recul de 0,6% du produit intérieur brut au deuxième trimestre et, pour sa part la Banque de France prévoyait encore en juillet une baisse de 0,4% pour ce même trimestre.

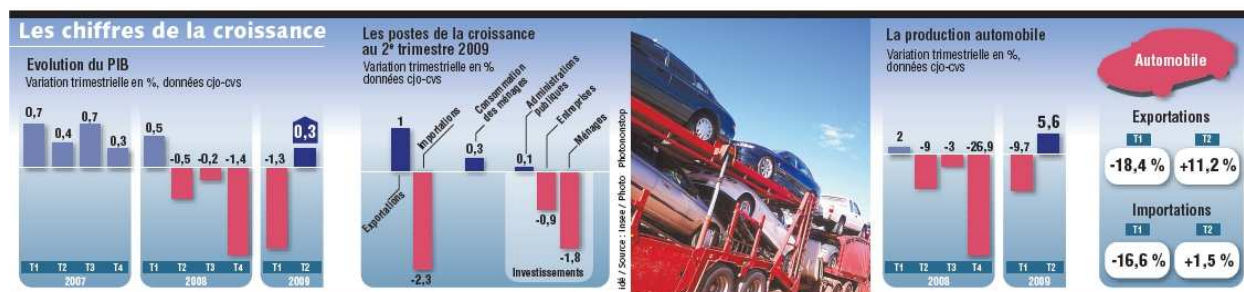
Pas de risque de déflation

Par ailleurs, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, estime que la France "n'entre pas dans une période de risque de déflation", malgré un troisième mois consécutif de **baisse des prix à la consommation en juillet**. "On n'entre pas dans une période de risque de déflation. Aujourd'hui, on a une inflation négative, par ce que les économistes appellent un effet de base. (...) Le prix du litre d'essence, au mois de juillet dernier, était à peu près 40% supérieur au prix de l'essence aujourd'hui", a déclaré Christine Lagarde. "Si on regarde en revanche l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire sans tenir compte des grandes variations comme celle de l'énergie, on a toujours une inflation qui est largement au-dessus de zéro donc je n'ai pas du tout de crainte de déflation", a-t-elle ajouté.

Les échos 14 aout 2009

Premier retour surprise de la croissance après un an de récession

Après un recul de 1,3 % au premier trimestre, le produit intérieur brut a enregistré une hausse de 0,3 % au deuxième trimestre, indiquent les comptes trimestriels de l'Insee publiés hier. Le commerce extérieur a apporté une forte contribution à l'activité.



Au jeu des paris, celui-ci était osé. Au deuxième trimestre, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,3 % par rapport au premier, selon les résultats publiés hier par l'Insee. Mi-juin, l'institut de statistiques avait prévu qu'il baisserait encore de 0,6 % et jugeait que « *la probabilité que le chiffre publié soit positif (était) inférieure à 5 %* ». Les économistes anticipaient encore eux aussi une baisse. « *Après quatre trimestres négatifs, la France sort enfin du rouge* », s'est félicitée la ministre de l'Economie, jugeant elle-même le chiffre « *extrêmement surprenant* ». Une surprise partagée par l'Allemagne, dont le PIB a crû lui aussi de 0,3 % au deuxième trimestre (lire page 6), et saluée par la Bourse dans la matinée.

Les derniers résultats conjoncturels avaient émis, ces dernières semaines, des signaux positifs, que l'Insee juge avoir sous-estimés (lire l'interview ci-dessous). A posteriori, l'institut de statistiques situe le point d'inflexion de l'économie française à fin mai, avec le rebond, après huit mois de recul violent, de la production industrielle : elle a ainsi crû de 1,1 % au deuxième trimestre, après une chute de 7,5 % fin 2008 et d'encore 6,5 % au premier trimestre.

Le secteur automobile explique à lui seul la moitié de l'amélioration de la production industrielle, estime l'Insee. « *Les primes à la casse en France et en Allemagne ont tiré la demande* », explique Benoît Heitz, chef de la division synthèse conjoncturelle. Les constructeurs français ont recommencé à produire, vendre et exporter des voitures, bénéficiant au passage du plan de relance allemand. Au final, les exportations ont ainsi été plus dynamiques (+ 1 %) que les importations (- 2,3 %), apportant 0,9 point à la croissance. « *La contribution des échanges est surtout positive à cause de la chute des imports, ce qui est moins positif qu'une contribution qui serait due à la vigueur de nos exports* », relativise Laurence Boone, chef économiste France de Barclays Capital sur le blog Les Echosnoclastes.

La crise sociale n'est pas finie

Le déstockage des entreprises s'est poursuivi, pesant sur l'activité mais laissant à l'inverse quelques réserves de croissance, pointe Pierre-Olivier Beffy, chef économiste d'Exane BNP Paribas. « *La production automobile devrait être bonne cet été, les stabilisateurs automatiques vont continuer à jouer pleinement leur rôle, les effets stimulants du plan de relance vont se poursuivre et le moindre déstockage devrait tirer l'activité* », écrit-il, anticipant un troisième trimestre encore plus positif (+ 0,5 %).

Le gouvernement, qui vante les effets de son plan de relance (lire ci-dessous) mais reste échaudé par les multiples révisions de ses comptes depuis l'an dernier, va prendre son temps pour tirer les conséquences de ces résultats. « *Il y aura un nouveau cadrage macroéconomique à la rentrée. Mais ce n'est pas un sujet qui a politiquement un gros relief* », estime l'entourage de Christine Lagarde. A fin juin, le PIB recule encore de 2,6 % sur un an, une récession sans précédent depuis 1945. En revanche, « *notre prévision pour 2010 s'en trouve confortée* », juge-t-il.

Malgré la bonne résistance de la consommation des ménages ce printemps (+ 0,3 %), le gouvernement sait que la crise sociale n'est pas achevée. L'Insee publie ce matin les premiers résultats de l'emploi salarié au deuxième trimestre. « *La dégradation du marché du travail au deuxième trimestre semble avoir été moins importante qu'au début de l'année, mais les pertes d'emplois sur l'ensemble de l'année seront sensibles* », indique ce matin Christine Lagarde dans « Le Figaro ».

La fermeture définitive de Manufacture Française de Sièges est entérinée

Les quinze jours de délais accordés le 28 juillet dernier par le tribunal de commerce d'Amiens (« Les Echos » du 30 juillet 2009) n'auront pas suffi à trouver un repreneur à la Manufacture Française de Sièges (MFS) de Berteaucourt-les-Dames (Somme). Mercredi, les élus du comité d'entreprise ont donc validé le plan social qui prévoit la suppression des 350 emplois de cette usine spécialisée dans la fabrication de sièges et de canapés pour la grande distribution.

En attendant la mise en place d'une cellule de reclassement, une enveloppe de 6 millions d'euros va être débloquée par le fonds de garantie des salaires afin de payer les primes de départ et les congés des salariés. Selon Jean-Claude Benedetti, le PDG, la vente des stocks et des machines pourrait « *intervenir rapidement* » et celle des locaux « *d'ici à cet automne* ». La Manufacture Française de Sièges affiche un passif estimé à plus de 10 millions.

Convaincus que la conjoncture ne peut, à elle seule, expliquer la situation de l'entreprise, les salariés semblent bien décidés à faire toute la lumière sur les causes de la faillite. Par le biais de leur avocat, ils vont engager une procédure en référé pour obtenir des documents mettant en cause, selon eux, le groupe Parisot, propriétaire de l'usine jusqu'en juillet 2007. Les représentants du personnel envisagent d'intenter des actions en justice dans le cas où des informations stratégiques auraient été dissimulées.

Occupant l'usine depuis début juillet, les salariés continuent, par ailleurs, de réclamer une prime extra-légale de licenciement. Ils menacent de bloquer tout accès aux machines tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction.

AFP 14 aout 2009

Emploi: 74.100 destructions nettes au 2e trimestre, deux fois moins qu'au premier

L'économie française a enregistré 74.100 pertes nettes d'emplois salariés au deuxième trimestre (-0,5% postes en un trimestre, -2,5% sur un an), environ deux fois moins qu'au premier trimestre, selon des données provisoires diffusées vendredi par le ministère de l'Emploi.

Cela ramène à 15,65 millions le nombre total de salariés dans les secteurs principalement marchands, c'est-à-dire les entreprises de toutes tailles et de toutes activités, hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, les destructions nettes d'emplois salariés ont dépassé 400.000 en France, selon cette estimation réalisée par l'Insee.

Alors que, depuis le deuxième trimestre 2008, la différence entre le nombre d'emplois créés et détruits avait été de plus en plus négative au fil du temps, les chiffres de ce deuxième trimestre 2009 semblent marquer un infléchissement.

Lors des trois premiers mois de 2009, l'économie française avait détruit près de deux fois plus d'emplois salariés (-168.300 dans les secteurs principalement marchands) que sur tout 2008, un record historique

"La dégradation du marché du travail au deuxième trimestre semble avoir été moins importante qu'au début de l'année, mais les pertes d'emploi sur l'ensemble de l'année seront sensibles", a déclaré la ministre de l'Emploi Christine Lagarde dans une interview publiée vendredi dans le Figaro.

La ministre avait prévenu jeudi que la situation de l'emploi devrait rester "difficile" au cours des prochains trimestres, en dépit du retour de la croissance au deuxième trimestre (+0,3%).

Bercy avait estimé en juin que les destructions d'emplois salariés dans le privé en 2009 pourraient approcher de la dernière prévision du régime d'assurance chômage (Unedic), à savoir -591.000.

Comme depuis le début de la crise, les destructions d'emplois au deuxième trimestre sont largement imputables à l'intérim (-16.300 au deuxième trimestre à 419.600 postes) et à l'industrie (-55.300 à 3,5 millions).

En un an, le nombre de postes temporaires a chuté de 198.400 (-32,1%), précise le département des statistiques du ministère (Dares).

Les emplois en intérim sont comptabilisés dans les services, même quand il s'agit de missions effectuées dans l'industrie ou le bâtiment.

Le secteur des services, premier gisement d'emplois en France, a enregistré au total une destruction nette de 22.400 emplois salariés au deuxième trimestre (-0,2% sur un trimestre), à 10,66 millions.

La construction a encore créé des emplois mais seulement 3.600 au deuxième trimestre (+0,2%).

Les résultats définitifs seront publiés le 18 septembre. Ils porteront sur un périmètre plus vaste, englobant l'ensemble du secteur dit "concurrentiel", c'est-à-dire toute l'économie, hors agriculture et emplois publics.

74 100 destructions d'emploi en France au deuxième trimestre

L'économie française a enregistré 74 100 pertes nettes d'emplois salariés au deuxième trimestre (- 0,5 % postes en un trimestre, - 2,5 % sur un an), environ deux fois moins qu'au premier trimestre, selon des données provisoires diffusées, vendredi 14 août, par le ministère de l'emploi. Cela ramène à 15,65 millions le nombre total de salariés dans les secteurs principalement marchands, c'est-à-dire les entreprises de toutes tailles et de toutes activités, hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

14

Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, les destructions nettes d'emplois salariés ont dépassé 400 000 en France, selon cette estimation réalisée par l'Insee. Alors que, depuis le deuxième trimestre 2008, la différence entre le nombre d'emplois créés et détruits avait été de plus en plus négative au fil du temps, les chiffres de ce deuxième trimestre 2009 semblent marquer un infléchissement. Lors des trois premiers mois de 2009, l'économie française avait détruit près de deux fois plus d'emplois salariés (- 168 300 dans les secteurs principalement marchands) que sur tout 2008, un record historique.

Comme depuis le début de la crise, les destructions d'emplois au deuxième trimestre sont largement imputables à l'intérim (- 16 300 au deuxième trimestre à 419 600 postes) et à l'industrie (- 55 300 à 3,5 millions). En un an, le nombre de postes temporaires a chuté de plus de 32 %, précise le département des statistiques du ministère (Dares). Les emplois en intérim sont comptabilisés dans les services, même quand il s'agit de missions effectuées dans l'industrie ou le bâtiment. La construction a encore créé des emplois, mais seulement 3 600 au deuxième trimestre (+ 0,2 %).

PROGRESSION NULLE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

Le ministère annonce également que l'indice du salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,4 % au deuxième trimestre 2009 et de 2,2 % sur un an, une hausse ramenée à zéro sur le trimestre si l'on tient compte de l'inflation. Les prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) ont augmenté au deuxième trimestre de 0,4 % mais ils ont diminué de 0,5 % entre juin 2008 et juin 2009, note le ministère.

Dans sa note de conjoncture de juin, l'Insee a prévu pour 2009 que la progression des salaires de base nominaux marquera nettement le pas, en raison de la poursuite de la dégradation du marché du travail et du repli de l'inflation. L'évolution du salaire mensuel de base reflète la variation moyenne des salaires (hors primes et heures supplémentaires) dans les entreprises de dix salariés ou plus de l'ensemble de l'économie.

L'électricité plus chère de 1,9 % à partir du 15 août

Les tarifs réglementés de l'électricité vont augmenter de 1,9 % en moyenne pour les particuliers à compter du 15 août, confirme, vendredi 14 août, EDF dans un communiqué. Ce chiffre correspond au souhait exprimé début août par le gouvernement, qui avait saisi pour avis la Commission de régulation de l'énergie. En août 2008, la hausse avait été de 2 %.

EDF, qui souhaitait une augmentation bien supérieure, relève que la hausse annoncée est "modérée". La hausse est en moyenne de 0,2 centime toutes taxes comprises par kilowatts/heure (tarif bleu). *"A titre d'illustration, l'impact de ce mouvement tarifaire pour un foyer logeant dans une habitation de 100 mètres carrés est compris entre 50 centimes et 1,5 euro TTC par mois en moyenne, selon les usages et la consommation d'électricité"*, explique EDF.

Pour les entreprises et collectivités (tarifs jaune et vert), la hausse moyenne est inférieure à 0,3 centime par kilowatts/heure, ajoute EDF sans fournir la variation en pourcentage.

Le projet d'augmentation des tarifs de l'électricité, voulu par le PDG d'EDF, Pierre Gadonneix, qui avait réclamé en juillet une hausse de 20 % sur trois ans, avait suscité des protestations de la part des associations de consommateurs et des syndicats. Un tel chiffre représenterait une hausse des prix de 6 à 7 % par an.

Entre 20 000 et 30 000 établissements sont interrogés et déclarent le salaire de base d'un poste de travail représentatif d'une catégorie au Dares. Le ministère a également fait état vendredi d'une hausse de 0,4 % sur un trimestre et de 2,2 % sur un an de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO), qui est pris en compte dans le calcul de la revalorisation du smic.

La vie Immobilière 14 aout 2009

Stabilisation des effectifs salariés de la construction au 2ème trimestre

Les effectifs salariés du secteur de la construction ont très légèrement augmenté (+ 0,2 %) au cours du second trimestre 2009, à 1,481 million, selon les chiffres provisoires publiés ce vendredi par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Ce chiffre est toutefois en baisse de 0,5 % par rapport aux données publiées à la même période un an plus tôt. Le secteur s'en sort mieux que l'ensemble des secteurs marchands, la tendance globale étant en baisse de 0,5 % au deuxième trimestre et de 2,5 % sur les douze mois écoulés.

Le Figaro 14 aout 2009

Travail du dimanche : FO va contester la loi devant l'OIT

Le syndicat a déjà fait abroger le CNE grâce à un avis de l'Organisation internationale du travail.

La loi sur le travail le dimanche, validée il y a une semaine par le Conseil constitutionnel et publiée lundi au Journal officiel, va-t-elle subir le même sort que le contrat nouvelles embauches (CNE) ? C'est-à-dire être abrogée pour non-respect des normes internationales. Le CNE, contrat de travail assorti d'une période de consolidation de deux ans pouvant être rompu sans justification, avait été jugé contraire aux normes sociales de l'Organisation internationale du travail (OIT) deux ans après sa promulgation par le gouvernement de Dominique de Villepin. Ce qui avait obligé le gouvernement Fillon à le supprimer un an plus tard.

Force ouvrière (FO) nourrit l'espoir de faire de même avec le travail du dimanche. Le syndicat - qui avait porté l'affaire du CNE devant l'OIT - s'apprête à récidiver avec cette nouvelle loi « contraire à la convention 106 sur le repos hebdomadaire », selon Jean-Claude Mailly, son secrétaire général. Cette norme, définie en 1957 par l'OIT et ratifiée par la France, explique que les dérogations au repos hebdomadaire doivent rester limitées. « Cette loi banalise l'ouverture des magasins le dimanche, ce qui revient à faire exploser le nombre de dérogations », plaide Jean-Claude Mailly, qui va axer son argumentaire sur une question de principe, et non de droit. Des normes qui ne doivent pas rester « lettre morte »

Nul ne sait combien de temps il faudra à l'OIT, une fois la plainte déposée, pour rendre ses conclusions. Ni d'ailleurs si elles seront conformes aux attentes de FO. Seule certitude : le gouvernement français aura bien du mal à maintenir sa position si jamais l'OIT juge que telle ou telle disposition du texte est contraire aux règles qu'elle a édictées.

« Même si les conclusions de l'OIT n'engagent pas ses pays membres, il serait mal vu que la France, le principal chantre de l'organisation au niveau mondial, soit pointée du doigt pour avoir voté des lois contraires aux conventions qu'elle a signées et qu'elle appelle à respecter », ironise Jean-Claude Mailly. Surtout après l'intervention, en juin dernier, de Nicolas Sarkozy à la tribune de l'OIT, qui a appelé une cinquantaine de pays membres - comme les États-Unis, la Chine ou l'Inde - à ratifier au moins les conventions fondamentales. Le chef de l'État avait même insisté pour que les normes de l'OIT ne restent plus « lettre morte » et « s'imposent à tous ».

Les Echos 14 Aout 2009

Le DIF inquiète les PME

En plein coeur de l'été, certains DRH ont des sueurs froides. Et pour cause : ils doivent s'attaquer à la préparation des budgets pour l'année 2010 dans un climat social tendu et un contexte financier des plus fragiles en dépit des signes de reprise. Au centre de leurs préoccupations, le droit individuel à la formation (DIF), dont leurs salariés bénéficient depuis 2004, comme tous les autres salariés de l'Hexagone. Cette disposition permet aux salariés de bénéficier chaque année d'un droit à vingt heures de formation. Depuis cinq ans, ces derniers ont eu soit la possibilité de l'utiliser, soit de cumuler les heures, dans la limite de cent vingt heures. « Une partie limitée de nos salariés a demandé à en bénéficier, les autres ont accumulé un nombre important d'heures de formation. Le risque qu'ils demandent à en bénéficier l'an prochain est d'autant plus grand qu'à partir de 2010 ils ne peuvent plus cumuler de nouvelles heures », explique le responsable d'une PME de mécanique alsacienne. Et de s'inquiéter des risques de dérapage de ses budgets : il n'a pas provisionné les sommes nécessaires « puisque la loi ne l'imposait pas ». « Compte tenu de la situation économique, le calendrier de ces dispositions s'avère des moins favorables », poursuit-il.

Financement problématique

Le cas n'est pas isolé. Si le total des salariés pouvant bénéficier d'un DIF est proche de 12 millions dans le secteur privé, un nombre encore restreint de salariés y a eu recours : 4,7 % des salariés selon les comptes annexés au projet de loi de finances 2009. La Cour des comptes estime le nombre à 500.000 salariés. Le risque est donc grand de voir une partie de ceux qui ont accumulé jusqu'à cent vingt heures de formation demander à en bénéficier. « Pour nous cela revient à choisir entre la peste et le choléra », résume le directeur du personnel d'une entreprise marseillaise de commerce de gros. « Soit nous acceptons et le coût va nous fragiliser en période de crise, soit nous refusons comme la loi le permet, et nous risquons de provoquer des tensions et des mécontentements sociaux. » Les formations ne sont pas forcément hors de prix (selon la Cour des comptes, un DIF de vingt heures coûterait environ 840 euros), mais « il faut avoir en tête que la plupart des PME disposent de 70 euros par an (et par salarié) pour former et les grandes entreprises de 700 euros environ », rappelle Jean Kerraq, qui dirige une société de formation.

En période de crise, le financement de formations paraît donc problématique. « Pour les salariés qui auront épargné patiemment leurs heures en vue d'un projet de formation, la déception sera grande », estime-t-on à l'AFTLV (Agence pour la formation tout au long de la vie).

D'où la crainte de voir augmenter le nombre de contentieux entre les employeurs et les salariés, privés de DIF pour cause de financement. Des contentieux qui pourraient notamment se traduire par de plus grands recours aux prud'hommes.

Un coût de 77 milliards d'euros

Le droit individuel à la formation permet aux salariés de bénéficier d'actions de formation professionnelle, rémunérées ou indemnisées, réalisées dans ou en dehors du temps de travail. Il a été mis en place en mai 2004 et étendu à la fonction publique en 2007. Un salarié ayant un an d'ancienneté et travaillant à temps complet bénéficie d'un DIF de 20 heures par an, cumulables sur six ans, dans la limite de 120 heures. La Cour des Comptes estime le coût du DIF à 77 milliards d'euros sur ses six ans d'existence. Sur une seule année, le montant global du dispositif serait de 12,95 milliards.